



POUZAUGES
www.abvpouzauges.fr

Demande de licence saison 2023/2024 **Du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024**

Bonjour,

Une nouvelle saison d'athlétisme commence et vous souhaitez adhérer à ABV Pouzauges ou renouveler votre licence FFA. Selon votre situation, vous devez compléter tout ou une partie des documents ci-joints :

- Un formulaire de demande d'adhésion à remplir par tous
- Un questionnaire pour les mineurs qui remplace le certificat médical (sera envoyé par l'entraîneur)
- Une autorisation parentale pour les athlètes mineurs
- Un certificat médical (pour les adultes) pour une première licence et pour ceux qui ont fourni leur dernier certificat pour la saison 2020/2021. Demandez à votre médecin de compléter le document ci-joint ou de vous délivrer un certificat de non contre-indication à la pratique de la marche nordique ou de l'athlétisme en compétition.
- Pour les renouvellements de licence (pour les adultes) le questionnaire santé à compléter sur votre espace licencié à l'adresse suivante : <http://www.athle.fr/acteur> ou sur le document joint
- **Un bulletin réponse concernant le bénévolat à compléter par tous**
- La charte du club

Retour du dossier complet accompagné du règlement par chèque à l'ordre d'ABV Pouzauges à :

Jean-Marie Chauvet 14 rue de l'échalier 85700 Montournais
jm.chauvet85700@gmail.com Téléphone 06 73 26 64 48

L'ensemble peut également être remis à votre entraîneur habituel, déposé dans la boîte aux lettres située dans le local du club, sous la tribune du stade.

Bonne saison à tous !

Les membres du bureau

Adresse postale : ABV Pouzauges-Office Municipal des Sports-Mairie-85700 Pouzauges

ABV Pouzauges

Fédération Française d'Athlétisme – Inter région Centre Atlantique – Ligue des Pays de Loire

Association loi 1901, n° d'agrément W851000944 - Siège social : Mairie de Pouzauges (85700)

Affiliation FFA n° 085032 - n° d'agrément DDJS S/02-85-855 - n° SIREN/SIRET : 448233130

Bénévole à l'ABV Pouzauges

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Je donne mon accord pour participer au moins une fois pendant la saison sportive à la vie du club et pour être joint selon le ou les choix indiqués ci-dessous (cocher la ou les cases correspondantes).

Et si pour une raison ou une autre je ne suis plus disponible, merci de vous faire remplacer

Choix	Organisation	Période	Missions
<input type="checkbox"/>	Le Trail Pouzaugeais	17 mars 2024	Organisation, Montage ou Démontage
<input type="checkbox"/>	Les côtes Pouzaugeaises	8 juin 2024	Organisation, Montage ou Démontage
<input type="checkbox"/>	La Démoniak	6 et 7 juillet 2024	Organisation, Montage ou Démontage
<input type="checkbox"/>	<i>Je ne souhaite pas m'engager</i>	Saison 2023/2024	Majoration de 40€ du montant de la licence

Merci pour votre contribution, le club à besoin de vous pour exister !



ABV Pouzauges Bulletin d'adhésion

Saison 2023/2024

Nom et prénom : _____ Sexe : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Adresse mail : _____

Tél fixe : _____ Tél mobile : _____

Numéro de licence si déjà licencié : _____ Nouvel adhésion :

J'accepte que mes coordonnées soient données aux licenciés du club : Oui Non

ADHESION ADULTE « non licencié »	ADHESION ENFANT « non licencié »	Licence ATHLE DECOUVERTE	Licence ATHLE RUNNING et NORDIQUE	Licence ATHLE COMPETITION et NORDIQUE
2001 et avant	2015 à 2016	2013 à 2014	2001 et avant	2012 et avant
-Pas de compétition	- Pas de compétition	-Compétition	-Compétition jusqu'au niveau départemental	-Compétition niveau départemental, régional et national
<input type="checkbox"/> 80.00 €	<input type="checkbox"/> 85.00 €	<input type="checkbox"/> 105.00€	<input type="checkbox"/> 105.00€	<input type="checkbox"/> 120.00€

Pour l'adhésion au club sans prise de licence, fournir une attestation de responsabilité civile et un certificat médical de moins de 6 mois.

Prélèvement sanguin pour les mineurs : conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je soussigné _____ en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant, autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang.

Données informatiques : je ne souhaite pas que les données informatiques soient cédées par la FFA à des partenaires commerciaux

J'ai pris connaissance des conditions générales d'adhésion exposées sur un document annexe.

Date :

Signature :

(Le licencié ou le représentant légal si le licencié est mineur)

Conditions générales d'adhésion

Choix de la licence : La licence Running ne permet pas de disputer les championnats de cross à partir des régionaux, ni les compétitions sur piste et les épreuves sur routes qualificatives aux championnats de France.

Certificat médical : articles L 231-2 et L 231-2-2 du code du sport. Pour les licences compétitions et running, le signataire du bulletin d'adhésion certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition de moins de 6 mois à la date de la prise de la licence.

Pour les mineurs pas besoin de certificat médical mais obligation de répondre au questionnaire.

Loi Informatique et Libertés : loi du 6 février 1978. Le signataire du bulletin d'adhésion est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le signataire du bulletin d'adhésion est informé de son droit d'accès, de communication, et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case réservée à cet effet sur le bulletin d'inscription (l'absence de réponse vaut acceptation).

Droit à l'image : le signataire du bulletin d'adhésion autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

Assurances : articles L 321-1, L 321-4, L 321-6 du code du sport. Le signataire du bulletin d'inscription accepte l'assurance individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'athlétisme proposée par la FFA, par l'intermédiaire de GENERALI, assureur (consultable sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

Réduction : une réduction exceptionnelle de 10€ est accordée aux familles qui cumulent 3 adhésions ou plus. **Demande à faire avant le 1^{er} octobre 2023.**

Paiement : par coupon, chèques vacances ou chèque bancaire à l'ordre d'**ABV Pouzauges**. Documents à adresser à :

Jean-Marie CHAUVET – 14 rue de l'Echalier – 85700 MONTOURNAIS

Autorisation parentale

Je soussigné, Mr Mme : _____

Demeurant : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Autorise mon enfant, Nom : _____ Prénom : _____

A être transporté dans le véhicule du club, les véhicules personnels des animateurs et dirigeants ou d'autres parents, à chaque fois que cela sera nécessaire au cours des activités du club.

J'autorise également les organisateurs à prendre les dispositions nécessaires en cas de blessure de mon enfant, hospitalisation ou intervention chirurgicale si nécessité constatée par un médecin, et ce dans l'impossibilité de me joindre.

Conformément à l'article R 232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, j'autorise la réalisation de prélèvement, nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Médecin de famille : Nom : _____ N° de téléphone : _____

Préciser les allergies éventuelles : _____

Porter la mention « lu et approuvé », dater et signer

Certificat médical (pour adultes)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour Mr, Mme, _____

Né(e) le ____/____/____ demeurant à : _____

- Et n'avoir pas constaté à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition. (Sont concernés : Les licences compétition et Licences running).
- Et n'avoir pas constaté à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme. (Est concerné : L'Adhésion).

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de la Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____/____/____

Cachet du médecin

Signature du médecin

Articles 2.1.2 des règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une licence, à l'exclusion des non pratiquants (licence encadrement) doivent produire :

-Un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition pour les licences compétitions

-Un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme hors compétition pour les adhésions au club sans prise de licence.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de 6 mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.



CHARTRE DE L'ABV POUZAUGES

La charte du club permet la bonne marche du club et aide les dirigeants, entraîneurs, athlètes et parents dans leurs rôles respectifs. Adhérer au club en prenant une licence c'est s'engager à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme.

Les athlètes, encadrants, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors. Le non-respect de ces règles pourra, le cas échéant, donner lieu à des mesures que les co-présidents et le bureau jugeront nécessaires.

Le licencié :

- S'engage à faire preuve de politesse, à respecter les règles et l'autorité des dirigeants du club, des entraîneurs et des officiels lors des compétitions.
- S'engage à disposer d'une tenue et d'un équipement adapté à la pratique de l'athlétisme.
- S'engage à respecter le matériel mis à sa disposition, à l'utiliser selon les règles de sécurité, à aider pour le rangement après l'entraînement, à garder les locaux propres et en bon état.
- S'engage à faire preuve d'assiduité et de ponctualité en respectant les heures d'entraînement fixées.

Les parents de licencié :

- S'engagent à respecter l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- S'engagent à participer à la vie du club (coup de main et autres)
- S'engagent à s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.
- S'engagent à récupérer son enfant au stade.

Porter la mention « lu et approuvé », dater et signer